

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2015 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTFERRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFONT – Maire.

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. GOS Daniel. LABAUD Jacques. BANON Jean Michel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absents excusés : DEGRUTTOLA Ghislain. CATHARY Michèle.

Procurations : Degruttola à Rey Vanessa. Cathary à Hafner Yves

Absents :

Date de convocation : 5 décembre 2015

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - Révision de Crédit (Achat tracteur)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
21571 - Opération 12 – Acq. Matériel	53 040	1641 – Emprunt Achat tracteur Crédit Agricole 53 040

Sur proposition de Monsieur Maire, le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Valide les révisions de crédits tels que présentés ci-dessus.

TARIFS REMBOURSEMENT FRAIS DE SECOURS STATION DES MONTS D'OLMES - Saison 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions et usages concernant le remboursement des frais de secours sur pistes.

Il propose de fixer les tarifs pour le remboursement des frais de secours sur pistes, saison 2015/2016.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré, 13 pour, 1 abstention

Décide de fixer les tarifs suivants pour la saison 2015-2016 :

1) **Front de neige** (et petits soins accompagnant) **75.00**

2) **Sur les pistes balisées** : les frais de secours feront l'objet de la Tarification suivante :

Zone Rapprochée – A

Pistes : Chalets, Perce-Neige, Pradeille, Myrtilles bas, Accès Fage-Belle, Accès Galinat, Bruyères

300.00

Zone Eloignée – B

Pistes : Planas, Corniche, Vallons, Escapade, Myrtilles haut, Galinat, Isard, Petite Escapade, Grande Escapade, Accès Cadène, Chamois, Coq, Coquelet, Accès Galinat, Fage-Belle

450.00

Les itinéraires (tracé continu orange du Plan des Pistes)

450.00

Ambulance **700.00**

3) En dehors des pistes balisées : les secours ayant entraîné la mise en œuvre de moyens exceptionnels, tant en matériel qu'en personnel, seront facturés au coût réel.

PLAN DE SECOURS DES MONTS D'OLMES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée Municipale du document Plan de Secours de la Station des Monts d'Olmes – mise à jour 2015.

Ce document est écrit à l'usage des services de secours, leur permettant de faire appel rapidement à un matériel et à un personnel localisé et opérationnel.

Après avoir pris connaissance du document et de son actualisation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le Plan de Secours de la station des Monts d'Olmes.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète de l'Ariège le 9 octobre 2015 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Ariège (CDCI).

Il précise que Madame la Préfète a, par courrier du 12 octobre, transmis ce projet à l'ensemble des assemblées délibérantes du Département qui disposent de deux mois pour se prononcer sur ce projet.

Enfin il précise qu'à l'issue de cette procédure de consultation, l'ensemble des avis sera transmis aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer, et rajoute que la CDCI dispose d'un pouvoir d'amendement à la majorité des 2/3 de ses membres.

Monsieur le Maire précise que, outre le principe dérogatoire du Département de l'Ariège à l'obligation de fusionner en raison de sa faible densité, Madame la Préfète a fait part de la volonté qui l'anime de proposer un schéma allant dans le sens des regroupements à une échelle large.

Le projet tel que présenté, à échéance du 1^{er} janvier 2017 semble prématuré.

Une précipitation dans ce projet risquerait de ne pas permettre l'anticipation nécessaire à un aboutissement positif. Les impératifs découlant des lois de réformes successives obligent nos collectivités, dans le même temps, à une profonde réflexion visant à assurer leurs compétences et missions de service public.

Le Conseil municipal de Montferrier, sur proposition de son Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

EMET un avis défavorable au Projet tel que présenté par Madame la Préfète en raison des délais aussi restreints.

REAFFIRME la volonté de la Commune de Montferrier aux côtés de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes de travailler ensemble à la création d'une structure intercommunale compatible avec les réalités géophysiques des communes de Montagne et la nécessaire création d'une vice-présidence dédiée à la montagne dans le schéma de gouvernance à venir.

La séance est levée à 20 h 10